

LES BREVES

n°60

CALENDRIER

21-22 juillet

Grepeltturnier

22 août

Don du Sang
Durmenach

16 septembre

Büramart

Conseil municipal du 12 juin 2018

En préambule à cette séance de conseil municipal, Monsieur le Maire annonce que les Etablissements SOCOMEX cessent leur activité au 1^{er} juillet. Cette fermeture porte un nouveau coup dur à notre tissu commercial très marqué ces dernières années par l'impact des nouveaux modes de consommation et par l'hémorragie de personnel qualifié au profit de la Suisse.

AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil municipal accepte des chèques d'un montant total de 852,60 € de la part de GROUPAMA pour le **remboursement de divers sinistres**.

Le Conseil Municipal, décide la mise à disposition gratuite du **Foyer Saint-Georges** pour les Animations d'été de la Communauté des communes Sundgau et de le mettre à disposition de l'association O2 Fitness pour l'année scolaire 2018-2019, en contrepartie d'un montant de 500.00 € annuel les lundis et les jeudis pour les cours de Fitness.

Monsieur le Maire présente les offres d'organismes de crédits reçues en mairie pour les **besoins de financement** des travaux de la Rue de l'III, du Carrefour rue de Ferrette et de la rue des Bois. Il est autorisé par le Conseil Municipal à réaliser auprès de La Banque Postale un prêt relais à court terme de 200 000.00 € à un taux fixe de 0,470 % pour préfinancer les travaux du CD68 et dans l'attente du versement des diverses subventions. Pour financer la part communale un prêt de 200 000 € a été réalisé à la Banque postale pour un taux fixe de 1,32 % sur 15 ans

AFFAIRES D'URBANISME

Une convention avec Orange a été établie pour la **mise en souterrain des réseaux aériens** de communication électroniques d'Orange, Rue de L'III.

Une demande de subvention pour l'isolation et la **rénovation du toit des vestiaires de l'ASD** sera déposée dans le cadre du dispositif régional en faveur des communes rurales.

**Bonnes
vacances
à tous**



Bal du 14 juillet
Photo Nicolas Zundel

AFFAIRES GENERALES

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles décrit la répartition des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Son application nécessite de modifier les statuts actuels du syndicat mixte de l'III pour permettre aux communautés de communes de lui confier l'exercice de la **compétence GEMAPI** sur l'ensemble du territoire compris dans leur périmètre d'intervention, d'étendre le périmètre du Syndicat à toutes les Communes du bassin versant de l'III et sa transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Le Conseil approuve la modification statutaire du syndicat mixte de l'III, sa transformation en EPAGE ainsi que ses statuts et désigne M. le Maire délégué titulaire et M. Jean-Luc ROEMER suppléant au sein du Comité syndical de l'EPAGE de l'III.



Organisation de la **fête du 14 juillet** : il a décidé de retenir la Société BREZAC artifices d'un montant de 2 250.00 € TTC pour l'acquisition du feu d'artifice qui sera tiré à cette occasion.

L'entrée en vigueur du **Règlement Général sur la Protection des données, « RGPD »** et la mutualisation entre les Centres de Gestion 54 et 68 et des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, impose de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel. Au regard du volume important des nouvelles obligations légales et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, cette mutualisation présente un intérêt certain. Une convention permettra la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire et aura pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants et le risque de préjudice moral pour les individus. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec le CDG54, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent.



Vu la demande de la **Société Transdev Grand Est** concernant le stationnement, à compter de la rentrée, de deux autocars sur une place communale, le Conseil Municipal donne son accord de principe et précise que la Commune décline toute responsabilité en cas de vol ou autre dommage causé aux autocars en stationnement.

Madame Sabine DREXLER fait le point sur l'organisation de la **journée d'inauguration du 17 juin** qui implique de nombreux partenaires aux côtés de la Commune, Etat, Europe, Conseil département du Haut-Rhin, Education Nationale, le CADEC, la Société d'Histoire, le Conseil de Fabrique, la Maison de la Nature du Sundgau, Alsace Nature, la Ligue de la Protection des Oiseaux et de très nombreux habitants engagés depuis plusieurs mois.

DIVERS

L'adjudant-chef Bertrand PORTEJOIE

quitte la gendarmerie de Durmenach pour la Communauté de brigades de MORESTEL, la cité des peintres. Lui et sa famille se sont très bien intégrés à la communauté villageoise et l'annonce de leur départ a été reçue avec tristesse. Le Conseil municipal leur souhaite à tous beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle région et se réjouit d'ores et déjà pour leur visite annoncée pour la Journée citoyenne 2019

Compteurs GAZPAR - Eglise : Une convention tripartite entre la Commune, GRDF et le Conseil de Fabrique vient d'être finalisée afin d'héberger des concentrateurs sur les points hauts.

Rue du Stade : M. Gabriel JAENGER informe le Conseil Municipal que le ralentisseur mis en place dans la rue du stade n'est pas assez efficace et demande qu'une solution soit trouvée pour contraindre les usagers à ralentir.



Comment desherber son trottoir ???



Eh oui, c'est bien le propriétaire ou le locataire qui est chargé d'entretenir le trottoir devant sa maison. Une règle qui vaut pour le déblaiement de la neige en hiver, mais aussi pour les "mauvaises herbes"...

Quelques pistes très simples et naturelles pour vous aider :

En cas de mauvaises herbes récalcitrantes, utilisez de l'eau très chaude : dès le lendemain elles seront flétries. Pour davantage d'efficacité vous pouvez y ajouter du gros sel ou du vinaigre blanc.

Ou alors, utilisez l'eau de cuisson des pommes de terre, du riz ou des pâtes lorsqu'elle est encore bouillante, celle-ci, riche en amidon, est à verser ou à pulvériser sur les mauvaises herbes. Plus la concentration en amidon est forte, plus l'effet est efficace. C'est radical, les mauvaises herbes seront "cuites" et sècheront.

Le vinaigre blanc versé tout seul sur des pousses de plantes coupées d'avance (pour ne pas utiliser des tonnes de vinaigre) est redoutablement efficace, en un jour, plus rien ! C'est encore plus efficace si vous arrosez au soleil.

L'huile essentielle de basilic possède des propriétés insecticides et fongicides naturelles. On peut l'utiliser en désherbant total ou en anti-germinatif. Pour l'utiliser, on verse quelques gouttes dans son arrosoir après avoir y ajouté du savon liquide bio pour permettre un bon mélange avec l'eau.

« C'est comme s'il avait toujours été là ! »

C'est une journée ensoleillée. Une dame âgée se promène au bras de sa nièce. Elle s'arrête au potager et me regarde jardiner. Ses yeux pétillent et son sourire est d'une tendresse émouvante. « J'avais un grand jardin, jadis », dit-elle, « J'y travaillais tous les jours avec plaisir. Aujourd'hui je suis trop âgée et mon jardin est bien plus petit. J'aimerais bien vous aider si l'occasion se présentait » qu'elle me dit encore. Et nous échangeons un court instant des anecdotes de jardin et de vie. Quel plaisir !

Le potager du village a l'air de plaire. Il suscite beaucoup de commentaires positifs. Entre autres cette phrase dite par ce jeune homme plein de vitalité qui désherbe un carré en confondant les jeunes pousses de cornichons et les plantes indésirables (dites mauvaises herbes) « C'est comme s'il avait toujours été là ! ». Il parle du potager avec un brin de fierté qui ne me laisse pas indifférent.

C'est grâce à beaucoup d'aide que cette petite friche de plus de 100 m² a pu être transformée en jardin de campagne. Donc, j'en profite pour exprimer un grand MERCI à toutes les personnes qui ont aidé à concevoir le potager de Durmenach - D'r Dermanàcher Chrüter- und Gmiesgärta. Une belle réussite ! Merci !

La question que l'on me pose sans cesse est : « Qui est-ce qui récolte et par ce fait consomme les légumes ? ». La salade à couper, les courgettes, bientôt les tomates. L'incertitude plane, la réponse n'est pas évidente. Disons que nous nous trouvons dans une phase d'expérimentation...

L'idée du potager est avant tout de contribuer à la valorisation et à la conservation d'anciennes variétés de légumes, plantes vivaces, fleurs et plantes médicinales diverses et de créer un espace ouvert au public pour la visite du potager. Pour pouvoir identifier les plantes, elles sont étiquetées.

Les légumes qui sont prêts à la consommation seront signalisés par une petite pancarte avec la mention « Servez-vous avec modération ».

Vous êtes donc libre de vous servir.

Pour la suite nous aimerions créer une petite association de personnes - enfants et adultes - qui seraient prêtes à entretenir et développer le potager.

Avis aux amateurs !

Pour tous renseignements svp contactez moi.

yves.erhart@gmail.com

06 36 96 23 95

28 rue de Bâle, Durmenach



18, rue de l'III
68480 DURMENACH
Tél. : 03 89 25 81 01
Fax : 03 89 25 87 89
mail : contact@socomex.eu
Site : www.socomex.eu

SOCOMEX

Maison fondée en 1946

Chauffage - Sanitaire - Energies renouvelables
Vente - Installation - S.A.V.

S.A.R.L. au capital de 8000
RC Mulhouse 8 B17 - APE 4
Siret : 945 850 170
n° TVA FR 16 945 8

Arrivé le
- 7 JUIN 2018
Mairie de Durmenach

Mairie de Durmenach

16 rue de l'III

68480 DURMENACH

Durmenach, le 04 juin 2018

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous vous informons de la cessation de l'activité de notre entreprise les ETS SOCOMEX. Notre magasin au 18 rue de l'III fermera définitivement ses portes à compter du premier juillet 2018. Notre fichier client sera cédé à une entreprise du secteur et fera l'objet d'une communication ultérieure.

Créé en 1946 l'entreprise SOCOMEX a pérennisé la quincaillerie d'avant guerre de T.Adler. Au fil du temps elle a développé son activité en se spécialisant dans le domaine du chauffage et du sanitaire. Cette professionnalisation dans l'artisanat engendre une notoriété croissante de l'entreprise familiale. Les années 2000, avec l'apparition des énergies renouvelables et l'implantation du gaz naturel dans notre région voient une importante augmentation de notre portefeuille clients mais également l'évolution de la technicité de notre métier. Irrémédiablement de tels facteurs nécessitent à cours terme des investissements matériels et humains. Conscients d'un certain retard décisionnaire mais surtout dubitatifs sur le pouvoir attractif de notre PME face à la fuite de la main d'œuvre qualifiée vers la Suisse et la surenchère salariale qui en découle, nous avons décidé de ne pas affronter cette incertitude entrepreneuriale.

Nous regrettons que cette nouvelle fermeture de commerce nuit à l'image attractive de notre village et rappelons qu'elle ne peut être imputée aux élus locaux, il s'agit d'une prise de décision unilatérale des gérants et souhaitons qu'elle soit respectée.

Mr le Maire, nous tenons à vous remercier ainsi que tous les élus, personnel communal pour votre soutien sans faille durant vos différents mandats où nous avons pu apprécier votre engagement pour notre village.

Les gérants

Jean-Christophe et Jean-François Niglis

SOCOMEX S.A.R.L.


RESERVEZ votre course du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Vous habitez la ZONE NORD, CONTACTER

TAXI DE LA LARGUE
03.89.08.74.53
06.98.11.77.70

Vous avez besoin d'un TRANSPORT ADAPTE, CONTACTER

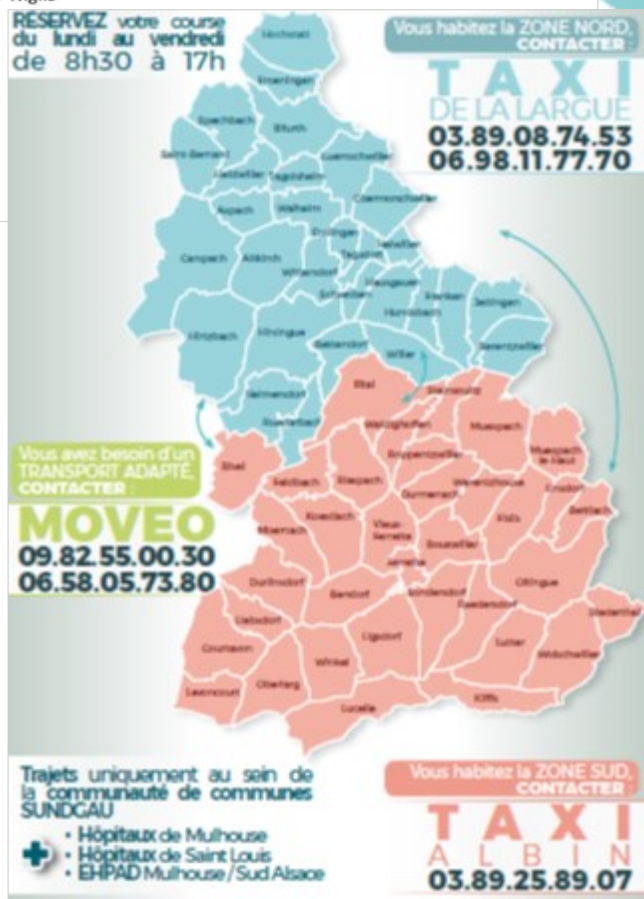
MOVEO
09.82.55.00.30
06.58.05.73.80

Trajets uniquement au sein de la communauté de communes SUNDGAU

- Hôpitaux de Mulhouse
- Hôpitaux de Saint Louis
- EHPAD Mulhouse / Sud Alsace

Vous habitez la ZONE SUD, CONTACTER

TAXI ALBIN
03.89.25.89.07



Service d'AIDE à la MOBILITÉ

POUR ADHÉRER AU SERVICE

CONTACTER VOTRE COM COM
03.89.08.36.20
accueil@cc-sundgau.fr

Pour QUI ?

- Les personnes âgées de 75 ans ou plus
- Les personnes en situation de handicap (sous conditions)

habitant le territoire de la Comm. Com SUNDGAU et sans moyen de transport.

GRILLE Tarifaire de l'usage

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	5 €	10 €
0-10 Km	7 €	14 €
11-20 Km	12 €	24 €
21-30 Km	18 €	36 €
> 30 Km	25 €	50 €

 Sundgau

Ne pas jeter sur la voie publique
Rédaction et impression : Mairie de Durmenach
Responsable de publication : Sabine Drexler